

COMMUNE DU THOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois

Le 23 mars

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale,

Sous la présidence de M. BRUNIER Christian, Maire,

Conseillers en exercice	15
Présents	11
Votants	11

Présents : BRUNIER Christian, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, DESFOUGERES Christine, ROBLIN Benoît, LEGROS Catherine, RENAUD Jean-Pierre, LEJEUNE Sébastien, RUESCAS Flora, QUINCONNEAU Marjorie, LUCAS Jacky.

Absente excusée : CHARRIE N.

Absents : SALACRUCH Françoise, PORTMANN Cyril, FAUCILLON Jérôme.

Secrétaire de séance : BALLANGER Danielle.

Date de convocation : 15 mars 2023

Publication de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) : 15 mars 2023.

Etait présent à la réunion : JUCHEREAU Emmanuel, secrétaire général de la commune du Thou.

OBJET : Mise à disposition des emplacements pour le marché annuel des producteurs. Vote des tarifs.

Monsieur le Maire rappelle que la commune organisera désormais le marché annuel des producteurs tous les premiers mercredis du mois d'août.

Il propose un montant de 25 € pour la mise à disposition des emplacements.

Des conventions définissant les modalités financières seront établies entre la commune et les exposants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

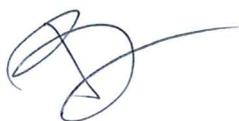
- Accepte la proposition de Monsieur le Maire
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme

Le Maire
Christian BRUNIER



La secrétaire de séance
Danielle BALLANGER



**TELETRANSMIS AU CONTROLE
DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211704473 -- 20230323 -- DE --
2023-03-23-3-1-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 24/03/2023

Publié le :
27/03/2023